

Tarifs de mises à disposition de salles à compter du 1^{er} septembre 2018

Tarif 1

Associations Saint-Mauriennes

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine avant 20h	Semaine après 20h et WE et jours fériés
Salle des Fêtes (1)	50,00 €	75,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	30,00 €	40,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
Salle d'une superficie de moins de 30m ² et/ou accueillant moins de 20 personnes	4,00 €	6,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m ² et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	6,00 €	8,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m ² et/ou accueillant plus de 49 personnes	12,00 €	15,00 €

Tarif 2

Associations non Saint-Mauriennes

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
Salle des Fêtes (1)	240,00 €	360,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	48,00 €	72,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
Salle d'une superficie de moins de 30m ² et/ou accueillant moins de 20 personnes	8,00 €	32,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m ² et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	12,00 €	48,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m ² et/ou accueillant plus de 49 personnes	30,00 €	120,00 €

Tarif 3

Personnes privées Saint-Mauriennes

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
Salle des Fêtes (1)	300,00 €	450,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	60,00 €	90,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
Salle d'une superficie de moins de 30m ² et/ou accueillant moins de 20 personnes	10,00 €	20,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m ² et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	15,00 €	30,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m ² et/ou accueillant plus de 49 personnes	38,00 €	70,00 €

Tarif 4**Personnes privées non Saint-Mauriennes**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
Salle des Fêtes (1)	400,00 €	600,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	80,00 €	120,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
Salle d'une superficie de moins de 30m ² et/ou accueillant moins de 20 personnes	18,00 €	60,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m ² et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	25,00 €	90,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m ² et/ou accueillant plus de 49 personnes	75,00 €	150,00 €

Tarif 5**Personnes morales Saint-Mauriennes (cabinets de copropriétés, syndic,...)**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
Salle des Fêtes (1)	560,00 €	840,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	112,00 €	168,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
Salle d'une superficie de moins de 30m ² et/ou accueillant moins de 20 personnes	25,00 €	80,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m ² et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	35,00 €	126,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m ² et/ou accueillant plus de 49 personnes	105,00 €	210,00 €

Tarif 6**Personnes morales non Saint-Mauriennes (cabinets de copropriétés, syndic,...)**

	Tarif horaire des Salles en Mairie	
	Semaine	Semaine après 20h et WE et jours fériés
Salle des Fêtes (1)	1 120,00 €	1 680,00 €
Salon Bleu Salon Ziguinchor	224,00 €	336,00 €
	Tarif horaire des Salles municipales	
	Semaine	WE et jours fériés
Salle d'une superficie de moins de 30m ² et/ou accueillant moins de 20 personnes	38,00 €	114,00 €
Salle d'une superficie comprise entre 30 et 59m ² et/ou accueillant entre 20 et 49 personnes	56,00 €	168,00 €
Salle d'une superficie supérieure ou égale à 60 m ² et/ou accueillant plus de 49 personnes	140,00 €	420,00 €

(1) La surface de la Salle des fêtes peut être fractionnée par demi, tiers, ou quart.

Application des tarifs :

La gratuité des salles peut être accordée pour les catégories suivantes :

- Partis politiques,
- Événements organisés en partenariat avec la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

L'attribution des salles sera prioritairement faite en direction des associations. Pour les personnes privées ou morales, elle sera effectuée dans la limite des places disponibles.

Modalités complémentaires :

Toute heure commencée est due en totalité.

Les salles ne sont définitivement réservées qu'à la remise du chèque représentant l'intégralité de la somme due.

En cas de dépassement d'horaire et/ou si la salle est laissée en mauvais état, une facture complémentaire sera établie.

Il ne pourra être dérogé à cette grille tarifaire que sur décision motivée du Maire ou de son représentant.

Employé communal : application de -50% sur le tarif 3 « Personnes privées Saint-Mauriennes ».

Associations Saint-Mauriennes : application de -50% sur le tarif 1 « Association Saint-Mauriennes » dans le cas d'une utilisation hebdomadaire moyenne d'au moins 10 heures réparties sur la totalité de la période scolaire et ce pour un minimum de 360 heures par an.